



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lignes

Question écrite n° 14812

Texte de la question

M Claude Dhinnin attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les faits suivants : jeudi 8 juin, le train Paris-Lille est parti en gare du Nord à 22 h 40 (heure habituelle). Après le départ du train un contrôleur a annoncé que ce train passerait par Tergnier-Amiens et qu'il y aurait cinquante minutes de retard. Le train est arrivé à Tergnier à 23 h 45, ville où les voyageurs ont attendu une heure pour qu'une motrice Diesel arrive. Ils n'ont pas pu prévenir de leur retard en raison de l'absence de téléphone et de personne en gare. Puis, la motrice arrivée, un contrôleur a annoncé un retard indéterminé, à la suite d'un incident. Les voyageurs sont repartis de Tergnier à 3 heures du matin pour de nouveau être immobilisés à l'entrée de la gare d'Amiens. Ils sont arrivés dans cette gare à 4 heures et, enfin, à Lille à 5 h 20. Aucune information n'a été communiquée aux passagers et surtout à ceux qui venaient les chercher à la gare de Lille. Le chef de gare de Lille a été joint à son domicile. Cette gare était déserte. Il lui demande s'il n'estime pas indispensable d'inviter la SNCF à prendre les dispositions nécessaires pour remédier à un comportement qui traduit une absence de considération à l'égard des voyageurs.

Texte de la réponse

Reponse. - L'accident du train de marchandises qui s'est produit le 7 juin dernier à 21 h 37 sur la ligne Paris-Amiens entre les gares de la Falaise et d'Ailly-sur-Noye a provoqué une interruption totale du trafic sur cette ligne et a nécessité un détournement par Tergnier de l'ensemble des circulations à destination d'Amiens et au-delà. Cette dernière information a été annoncée en gare de Paris-Nord, avant le départ des circulations concernées ainsi qu'elle l'a été également le 8 juin à bord du train 2247 par l'un des agents commerciaux qui a précisé l'heure approximative d'arrivée à Lille. Cependant, la locomotive de ce train est tombée en panne à proximité de la gare de Mennessis et l'engin de secours a dû être acheminé avec quelques difficultés en raison du détournement. Lorsque la circulation des trains se trouve ainsi fortement perturbée, les agents commerciaux en contact avec la clientèle ne peuvent pas toujours obtenir immédiatement des informations définitives sur l'importance du retard avec lequel les trains pourront être mis en circulation ou parvenir à destination. En l'occurrence, il ressort de l'enquête prescrite que durant ce voyage les agents commerciaux en service à bord du train ont essayé de donner le plus grand nombre d'informations, au fur et à mesure de l'évolution de la situation. En gare de Tergnier, les haut-parleurs des quais n'ont pu être utilisés en raison de l'heure tardive. Cependant, selon la SNCF, dès l'arrivée du train 2247, un bureau a été ouvert pour permettre aux voyageurs qui le désiraient de téléphoner par le réseau PTT de la gare. Le ministre, ainsi qu'il l'a clairement rappelé à la SNCF, à la suite de l'incident du 10 août sur la ligne ferroviaire Marseille-Nice, est très attaché à l'information qui doit être donnée en toutes circonstances aux usagers des différents modes de transport. Il a demandé à la SNCF de prendre les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement de tels incidents. Mais, en tout état de cause, lorsque survient un incident qui perturbe le trafic, les exploitants, et en particulier la SNCF, doivent améliorer l'accueil et la prise en charge des voyageurs, et leur permettre d'accomplir au mieux leur trajet. Ces obligations figurent d'ailleurs explicitement dans les textes régissant cet établissement public. Le ministre a donc demandé à la SNCF de lui soumettre des propositions en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Dhinnin Claude](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14812

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2879